

Enquête mondiale 2006

Du Caire à 2015 La voie du succès

Progrès réalisés par les parlementaires dans l'application du Programme d'action
de la Conférence internationale sur la population et le développement

RESUME



IPCI
iCPD

RÉSUMÉ

I. HISTORIQUE

Lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire en 1994, 179 pays ont reconnu que population et développement sont indissolublement liés et que le renforcement du pouvoir des femmes et la satisfaction des besoins en matière d'éducation et de santé, y compris la santé reproductive, sont nécessaires aussi bien au progrès individuel qu'au développement durable. En 1999, pour le cinquième anniversaire de la CIPD, les gouvernements ont réaffirmé leur ferme attachement au Programme d'action de la CIPD et appelé à des efforts accrus pour son application intégrale d'ici à 2015.

Lors du dixième anniversaire de la Conférence du Caire, en 2004, la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD a été saluée comme un élément essentiel de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au Sommet mondial de 2005, les pays ont entériné cet engagement envers le Programme d'action de la CIPD au plus haut niveau politique, de par la résolution des chefs d'État d'assurer l'accès universel à la santé reproductive d'ici à 2015, de promouvoir l'égalité des sexes et de mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes. Sur la base des résultats du Sommet, l'Assemblée générale a décidé lors de sa soixante et unième session de faire de l'accès universel à la santé reproductive une nouvelle cible pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD.

Les parlementaires constituent un lien critique pour une mise en œuvre réussie du Programme d'action de la CIPD. Les groupes

parlementaires pour la population et le développement ont été actifs depuis les années 1970; en 2000, près de 100 pays comptaient un groupe ou un comité national qui s'occupait des problèmes liés à la population.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) travaille en liaison directe avec ces groupes et a fourni un soutien actif aux quatre réseaux régionaux qui couvrent, coordonnent et soutiennent l'action des groupes parlementaires nationaux : le Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD), le Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG), le Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD) et le Forum parlementaire européen pour la population et le développement (EPF). L'UNFPA travaille aussi en liaison étroite avec Parlementaires pour une action mondiale (PGA), organisation d'ampleur mondiale fortement centrée sur la population et le développement durable.

En 2002, à Ottawa (Canada), les quatre groupes parlementaires régionaux et PGA ont accueilli la première Conférence internationale des parlementaires sur l'application du Programme d'action de la CIPD (IPCI/CIPD). Lors de la Conférence d'Ottawa, les parlementaires et ministres représentant toutes les régions du monde ont décidé de mettre l'accent sur les deux préoccupations les plus importantes : premièrement, créer un environnement législatif et politique favorable et, deuxièmement, mobiliser les ressources nationales et internationales.

À Ottawa et lors de la deuxième Conférence IPCI/CIPD qui s'est tenue à Strasbourg (France) en 2004, les parlementaires ont adopté de fermes Déclarations d'engagement dans lesquelles ils s'affirmaient décidés à mener une action concrète pour traiter ces deux thèmes importants. En 2003, l'UNFPA, en sa qualité de secrétariat permanent de l'IPCI/CIPD, a commencé à publier un bulletin électronique, *UNFPA Global Population Policy Update*, pour tenir les parlementaires informés des faits nouveaux concernant les lois, politiques et décisions de financement concernant la CIPD.

Lors de la réunion du Comité directeur de l'IPCI/CIPD qui s'est tenue à Tokyo en octobre 2005, il a été décidé que la troisième Conférence IPCI/CIPD se tiendrait les 21-22 novembre 2006 à Bangkok (Thaïlande) et examinerait de plus près les progrès réalisés par les parlementaires depuis le Caire concernant la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Cette décision avait pour justification principale le fait que s'il y a eu des progrès constants vers la création d'un environnement favorable, la situation en matière de santé reproductive dans les pays en développement n'a pas sensiblement changé depuis 1994. Les statistiques portant sur des domaines critiques comme la mortalité maternelle, le VIH/sida et l'accès à la planification familiale demeuraient identiques pour l'essentiel. L'assistance aux problèmes de population avait augmenté dans l'ensemble, mais la proportion affectée au traitement du VIH/sida s'était accrue au détriment d'autres domaines de la santé reproductive, notamment la planification familiale. Bien qu'en pratique tous les pays aient adopté des lois et des politiques liées à la CIPD, la mise en œuvre n'avait pas progressé au même rythme.

Les deux premières conférences IPCI/CIPD ont fixé des objectifs importants. Le Comité directeur a décidé qu'il était temps d'examiner de plus près les succès des parlementaires et les obstacles qu'ils avaient rencontrés afin de les aider à tracer la route à suivre. Le Comité directeur a accepté la recommandation de l'UNFPA de conduire une enquête auprès des parlementaires, afin de s'informer directement sur leurs efforts et d'en analyser l'impact. En collaboration avec un expert sur la législation en matière de population de l'École de santé publique d'Harvard et avec les groupes parlementaires nationaux et régionaux spécialisés dans la population et le développement, l'UNFPA a conduit l'enquête d'avril à août 2006, obtenant des réponses de parlementaires issus de 103 pays et d'une institution régionale¹. Les résultats aident à comprendre la façon dont ils perçoivent la situation actuelle, les perspectives et les difficultés.

II. QUI NOUS SOMMES

Au total, 322 parlementaires représentant 104 pays et institutions ont participé à l'enquête : 269 parlementaires de 85 pays en développement, et 53 parlementaires de 18 pays donateurs et du Parlement européen.

Dans les pays en développement, 52 % des parlementaires ayant répondu à l'enquête étaient des hommes et 48 % des femmes. Ils étaient divisés en nombre égal entre plus et moins de 50 ans. Le groupe d'enquêtés le plus nombreux était âgé de 40 à 50 ans. Un peu plus de 60 % des parlementaires étaient membres de partis qui détenaient la majorité au parlement. Au total, 42 % des enquêtés, issus de près de la moitié des pays en développement, appartenaient à un

¹ Le Parlement européen a été l'institution régionale participant à l'enquête. Aux fins de l'analyse, il sera désormais considéré comme l'un des pays.

intergroupe ou une commission parlementaire travaillant sur les questions de population – beaucoup de ces intergroupes ou commissions étaient officiellement reconnus au sein de leurs parlements respectifs.

Dans les pays donateurs, les enquêtés ont été en majorité des femmes (72 %), avec une moyenne d'âge un peu plus élevée que celle des enquêtés des pays en développement. Pour une proportion totale de 59 %, ils étaient membres du parti majoritaire, et 85 % appartenaient à un intergroupe parlementaire travaillant sur les questions de population.

Dans l'ensemble, il est apparu que les questions relevant de la CIPD intéressaient un large éventail de groupes d'âge et de partis politiques, et tant les hommes que les femmes. Cependant, les pays de plusieurs sous-régions ne faisaient pas pleinement usage du mécanisme que représente un intergroupe parlementaire travaillant sur les questions de population. *(Voir tableau, page 11)*

Dans les pays en développement comme dans les pays donateurs, les parlementaires membres de ces intergroupes appartenaient principalement à deux groupes professionnels : éducation et médecine. Ceci n'avait rien de surprenant, étant donné que la santé occupe une place centrale dans les questions liées à la CIPD et que les éducateurs sont souvent plus ouverts que les autres groupes professionnels aux problèmes sociaux et aux difficultés spécifiques qu'affrontent les enfants, les adolescents et les femmes.

III. QUELLES SONT NOS PRÉOCCUPATIONS

Les enquêtés ont rangé parmi leurs plus hautes priorités un bon nombre des mêmes

LES PARLEMENTAIRES ONT PARTAGÉ EN GRANDE PARTIE LES MÊMES INTÉRÊTS, L'ÉGALITÉ DES SEXES ET LE RENFORCEMENT DU POUVOIR DES FEMMES, LE VIH/SIDA, LA SANTÉ REPRODUCTIVE ET LES DROITS EN MATIÈRE DE REPRODUCTION FIGURANT EN TÊTE DE LISTE.

questions soulevées par la CIPD. En tête de liste viennent l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes, le VIH/sida, et la santé reproductive et les droits en matière de reproduction – trois questions au cœur de l'ordre du jour de la CIPD.

Cependant, un certain nombre de différences sont apparues quand ces questions ont été mises en corrélation avec la région. Les parlementaires des pays donateurs ont assumé un rôle plus actif s'agissant de promouvoir des aspects délicats de l'ordre du jour de la CIPD, cela en incluant dans la santé reproductive et les droits en matière de reproduction les "droits sexuels", en soutenant le droit à l'avortement et en jugeant prioritaire d'abolir les limitations imposées par les États-Unis au financement de la planification familiale.

Parmi les pays en développement, l'intérêt pour la santé reproductive et les droits en matière de reproduction a été le plus fort dans la plus grande partie de l'Afrique et le plus faible en Asie. L'intérêt pour la violence sexiste a été le plus fort en Amérique centrale et en Europe de l'Est et le plus faible en Asie du Centre et du Sud et dans les États arabes. Les parlementaires de la plus grande partie de l'Asie se sont montrés plus intéressés par les questions liées au

VIH/sida que ceux de toutes les autres régions, tandis que ceux d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et des États arabes n'y ont porté qu'un faible intérêt. Certaines de ces inégalités reflètent l'indifférence à d'importants problèmes dans certaines régions ou encore des perceptions divergentes de la prévalence et du risque.

Bien plus souvent que les hommes, les femmes ont appelé l'attention sur l'égalité des sexes, le renforcement du pouvoir des femmes et l'éducation des femmes et, dans une proportion de plus du double, ont mentionné la violence sexiste. Plus souvent que les femmes, les hommes ont cité au nombre de leurs priorités les problèmes de développement et les préoccupations démographiques. La différence d'intérêt était beaucoup moins marquée entre les sexes concernant la santé reproductive et les droits en matière de reproduction, le VIH/sida et la santé.

IV. CE QUE NOUS FAISONS

Une différence sensible est apparue entre les réponses des pays donateurs et celles des pays en développement aux questions portant sur la collaboration avec les autres parlementaires et les organismes gouvernementaux.

Dans les pays en développement, trois réponses ont été faites le plus fréquemment : 42 % des parlementaires ont répondu qu'ils avaient élaboré une législation, et un nombre égal ont déclaré qu'ils avaient travaillé avec des organismes gouvernementaux de diverses manières; 33 % ont répondu qu'ils sensibilisaient d'autres parlementaires ou leur fournissaient des informations.

Nous nous attendions à ce que la promulgation de lois soit la réponse la plus fréquente, car c'est le rôle premier des parlementaires.

Cependant, les enquêtés des pays donateurs ont répondu plus fréquemment qu'ils pratiquaient des activités de plaidoyer (65 %) et qu'ils participaient à des auditions et à la rédaction de rapports (45 %), mais en revanche qu'ils n'élaboraient des textes de loi que moins souvent (30 %). C'est peut-être parce que la plupart des pays donateurs ont déjà donné suite à une grande partie du Programme d'action de la CIPD en adoptant des lois et que les parlementaires se préoccupaient avant tout de faire pression pour accroître l'aide publique au développement (APD) de leurs pays respectifs dans ce domaine.

Comme il leur était demandé de décrire leurs expériences de travail avec des individus et des groupes extérieurs au gouvernement pour faire progresser les problèmes liés à la CIPD, une majorité des enquêtés de pays en développement ont fait état de leur travail avec des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Dans les pays donateurs, presque tous les parlementaires ont déclaré qu'ils travaillaient avec ces groupes.

Les enquêtés tant des pays en développement que des pays donateurs ont répondu que dispenser des informations et susciter une prise de conscience des problèmes liés à la CIPD étaient les activités les plus utiles pour promouvoir un environnement favorable et mobiliser les ressources. Pour plus des deux tiers des parlementaires, ceci était vital pour leur travail, bien plus que toute autre activité.

V. Nos succès

L'activité première des parlementaires consiste à réviser et adopter des textes de loi, y compris les crédits budgétaires. Ils approuvent aussi

les politiques formulées par le pouvoir exécutif et entérinent des résolutions et déclarations sur des sujets de haute importance. En ce concerne les problèmes liés à la CIPD, les parlementaires ont personnellement participé à la promulgation de 250 lois dans 77 pays; à la formulation de 157 propositions de loi dans 63 pays; et à l'approbation de 67 politiques dans 35 pays.

Lois promulguées

Les enquêtés des pays en développement ont participé à la promulgation de 217 lois dans 68 pays, dont plus de la moitié traitaient de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir de femmes, de la violence sexiste, de la santé repro-

ductive et des droits en matière de reproduction. Le reste de ces lois portaient sur un large éventail de questions, à savoir : enfants; problèmes sociaux; droits humains; problèmes familiaux; jeunes et adolescents; VIH/sida; éducation; santé; et population et développement.

Ces lois correspondaient bien aux deux questions soulevées à la CIPD pour lesquelles les parlementaires ont exprimé le plus grand intérêt : l'égalité des sexes, la santé reproductive et les droits en matière de reproduction. Cependant, ils ont signalé un nombre relativement faible de lois sur le VIH/sida en comparaison avec leur intérêt pour la question, et beaucoup plus de lois

Johanne Iris Stubbs/UNFPA



Des étudiantes écoutent attentivement des volontaires, qui sont aussi étudiantes, leur parler de la santé reproductive, de la prévention du VIH et des contraceptifs.

sur la violence sexiste que leur intérêt ne semblerait l'indiquer.

Cela pourrait signifier qu'il est plus facile d'édifier un large soutien à des lois interdisant la violence sexiste, ou au moins sexuelle, que de réaliser un consensus sur un problème délicat et complexe comme le VIH/sida, qui remet en question des vues culturelles et religieuses profondément ancrées et qui implique un large éventail de problèmes de santé, d'éducation, de justice pénale et sexuels. Cela pourrait aussi traduire un manque de volonté politique d'affronter la pandémie.

Les parlementaires des pays donateurs ont dressé une liste beaucoup plus courte de lois, propositions de loi et politiques; la moitié seulement des parlementaires des pays donateurs ont déclaré s'être occupés de promulguer des lois, ceux de 68 des 85 pays en développement. Bien plus souvent, ils ont fait part de leurs activités en faveur d'un accroissement de l'APD pour les problèmes relevant de la CIPD, plutôt que d'une évolution interne dans leurs propres pays. De nombreux pays donateurs avaient également promulgué des lois tendant à appliquer le Programme d'action de la CIPD.

Les parlementaires des pays donateurs ont fait état avant tout de lois interdisant la violence sexiste, notamment la mutilation génitale féminine (MGF), le trafic des êtres humains et la violence familiale (10 lois), puis de lois concernant la santé reproductive et les droits en matière de reproduction (neuf lois), notamment des lois tendant à élargir l'accès à l'avortement et à approuver le recours à la contraception d'urgence. D'autres lois ont traité de problèmes très variés soulevés à la CIPD.

On note des disparités régionales dans les lois promulguées par les parlementaires. En Afrique, le nombre de lois —par pays— relatives à l'égalité des sexes a été plus élevé que la moyenne, et celui de lois relatives à la violence sexiste, moins élevé. Les pays d'Asie ont promulgué un nombre de lois relatives à la violence sexiste et au VIH/sida plus élevé que la moyenne des pays. Les pays d'Europe de l'Est ont promulgué un nombre moins élevé de lois relatives à l'égalité des sexes et au VIH/sida, et les pays arabes un nombre moins élevé de lois relatives à l'égalité des sexes, au VIH/sida, à la santé reproductive et aux droits en matière de reproduction. En Amérique latine et dans les pays des Caraïbes, le nombre de lois relatives à ces trois domaines et à la violence sexiste a été plus élevé que la moyenne. Certaines des disparités régionales peuvent résulter de contraintes plus strictes dans certaines régions s'agissant d'affronter des problèmes délicats. D'autres disparités peuvent être attribuées à une perception différente des possibilités ouvertes ou à des choix stratégiques concernant la meilleure manière de faire progresser l'agenda de la CIPD.

Propositions de loi

Les parlementaires de 58 pays en développement ont déclaré qu'ils avaient personnellement participé à l'élaboration de 152 propositions de loi distinctes dont les principaux thèmes étaient les suivants : violence sexiste; égalité des sexes et renforcement du pouvoir des femmes; santé reproductive et droits en matière de reproduction; et VIH/sida. Les lois promulguées portaient principalement sur les trois premiers domaines : presque quatre fois plus de propositions de loi que de lois concernaient le VIH/sida. Cette différence renforce la conclusion que les parlementaires ont du mal à réaliser le consensus sur la législation relative au VIH/

sida. Cinq pays donateurs ont mentionné à eux tous cinq propositions de loi.

Politiques adoptées

Les parlementaires ont déclaré avoir adopté beaucoup moins de politiques que de lois ou de propositions/projets de loi. Dans la plupart des pays, les politiques relèvent du pouvoir exécutif plutôt que du parlement. Les parlementaires de 32 pays en développement ont déclaré avoir personnellement participé à l'approbation de 64 politiques, la plupart concernant l'égalité des sexes et la population. Nous nous attendions à ce que les politiques en matière de population soient les plus nombreuses, puisque la plupart des pays préfèrent mettre en œuvre les mesures d'ensemble relatives à la population au moyen de politiques plutôt que de lois. Les domaines les plus fréquemment cités par la suite ont été le VIH/sida et la santé. Les parlementaires de trois pays donateurs seulement ont déclaré s'être occupés de faire approuver des politiques en matière de population.

Augmentation des allocations budgétaires pour la CIPD

Les parlementaires de 44 pays en développement ont noté qu'ils avaient réussi à augmenter les allocations budgétaires concernant les problèmes liés à la CIPD. Le nombre faible relativement de pays en développement faisant état d'augmentations budgétaires en comparaison de celui des pays en

développement faisant état de la promulgation de lois traduit soit le manque de ressources de ces pays, soit l'absence de volonté politique de donner priorité au financement des questions liées à la CIPD.

LE NOMBRE RELATIVEMENT FAIBLE DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT FAISANT ÉTAT D'AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES, EN COMPARAISON DE CELUI DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT FAISANT ÉTAT DE LA PROMULGATION DE LOIS, TRADUIT SOIT LE MANQUE DE RESSOURCES DE CES PAYS, SOIT L'ABSENCE DE VOLONTÉ POLITIQUE DE DONNER PRIORITÉ AU FINANCEMENT DES QUESTIONS LIÉES À LA CIPD.

En revanche, les parlementaires de 14 pays donateurs sur 19 ont communiqué avoir réussi à augmenter les allocations budgétaires pour l'APD. Cette augmentation porte sur l'ensemble de l'APD, tant sur l'assistance dans des domaines spécifiques comme le VIH/sida, la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, que sur des problèmes concernant les femmes

et leur santé. Les parlementaires de six pays ont expressément fait état de l'accroissement de la contribution de leur gouvernement à l'UNFPA, dont l'un l'a même doublée.

VI. NOS PARTENAIRES

Ne se limitant pas à travailler avec leurs collègues parlementaires, les organismes gouvernementaux, les groupes locaux et les individus, de nombreux parlementaires ont collaboré avec des partenaires internationaux.

Dans les pays en développement, les partenaires les plus importants étaient l'UNFPA (73 %) ainsi que les quatre groupes parlementaires régionaux sur la population et le développement, à savoir AFPPD, IAPG,

FAAPPD et EPF (50 %). L'appui reçu de ces organisations a pris de nombreuses formes, notamment des réunions et conférences aux niveaux national et international; une formation à des questions extrêmement diverses, parmi lesquelles les activités de plaidoyer et la rédaction de lois; l'échange d'expériences entre les parlementaires de pays divers; la fourniture d'informations et l'organisation de voyages d'étude.

Dans les pays donateurs, 68 % des parlementaires ont communiqué travailler directement avec l'UNFPA et 72 % avec leur groupe parlementaire régional. Les activités étaient tout à fait analogues à celles mentionnées par les parlementaires de pays en développement, mais les parlementaires de pays donateurs avaient beaucoup moins souvent participé à une formation et beaucoup plus souvent pris part à des voyages d'étude.

Il a été constaté que par les taux les plus élevés de collaboration avec les groupes régionaux étaient atteints, de loin, par les pays asiatiques et les pays donateurs. Le pourcentage pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'inscrivait à peu près dans la moyenne; pour l'Europe orientale et les États arabes, très au-dessous de la moyenne; et, pour l'Afrique, légèrement au-dessous de la moyenne.

Interrogés sur leurs activités les plus importantes avec l'UNFPA et les groupes régionaux, les parlementaires des pays en développement ont mentionné la formation et les ateliers, notamment la formation sur les moyens de défendre de manière efficace les problèmes liés à la CIPD et de rédiger des lois efficaces. Les parlementaires de pays donateurs ont souligné l'importance des réunions, qui leur permettaient d'avoir un dialogue avec les

parlementaires de pays en développement, et l'importance des voyages d'étude, durant lesquels ils pouvaient voir de première main ce dont les pays avaient besoin et la façon dont ils utilisaient l'APD.

VII. SURMONTER LES DIFFICULTÉS

Obstacles rencontrés dans le travail avec d'autres parlementaires et les organismes gouvernementaux

Au nombre des principaux obstacles, 46 % des enquêtés des pays en développement ont dit que les autres parlementaires et les organismes gouvernementaux ne disposaient pas d'informations de base sur les problèmes liés à la CIPD et ne les comprenaient pas. Un nombre presque égal d'enquêtés ont cité le manque de volonté politique ou de soutien (41%), ainsi que l'opposition active de parlementaires et de représentants du gouvernement, y compris l'opposition religieuse ou culturelle (41 %). D'autres obstacles avaient trait au fonctionnement des services gouvernementaux, y compris le manque de ressources, les difficultés résultant de procédures bureaucratiques et le manque de mémoire institutionnelle.

Les parlementaires des pays donateurs ont le plus souvent cité le manque de volonté politique et de soutien (59 %), suivi par une opposition active, en particulier une opposition religieuse et culturelle (36 %), et le manque d'informations (32 %). Un certain nombre de parlementaires ont expressément noté une renaissance des groupes religieux conservateurs. En dépit de l'attitude généralement libérale qui prévaut dans la plupart des pays donateurs à l'égard de la CIPD, on relève un manque d'intérêt aussi bien qu'une opposition non négligeable et croissante.

Obstacles rencontrés dans le travail avec les groupes extérieurs et les individus

Interrogés sur les principaux obstacles rencontrés dans le travail avec les groupes extérieurs et les individus, les enquêtés tant des pays en développement que des pays donateurs ont mentionné des obstacles de même type que dans le travail avec le gouvernement, si ce n'est que les deux groupes ont signalé plus fréquemment une opposition active. Certains parlementaires de pays en développement ont fait état de conflits entre ONG et institutions gouvernementales, et d'une médiocre coordination entre ONG.

Stratégies destinées à surmonter les obstacles

L'enquête demandait aux parlementaires d'exposer les stratégies qu'ils avaient utilisées

pour essayer de surmonter ces obstacles. La réponse la plus courante, de loin, a été qu'ils fournissaient des informations sur les problèmes liés à la CIPD ou en faisaient prendre conscience. Les deux autres réponses les plus fréquentes ont été qu'ils édifiaient des réseaux, partenariats et coalitions et se livraient à des activités de plaidoyer. Ces stratégies ont semblé être les plus appropriées pour faire face aux obstacles identifiés.

Obstacles à l'application des lois et politiques

Les enquêtés ont identifié trois problèmes majeurs dans l'application des lois et politiques : manque de ressources, notamment manque d'infrastructure (51 %); manque de connaissance des lois, notamment du fait que leur texte



Richard Stanley/UNFPA

Des visages de femmes opérées avec succès durant la 'Quinzaine de la fistule' au Nigéria.

n'est pas disponible dans les langues locales (50 %); et manque de volonté d'appliquer les lois et politiques, notamment pour des raisons tenant à l'opposition religieuse et culturelle et au manque de volonté politique (47 %).

VIII. LES OUTILS DONT NOUS AVONS BESOIN

Trois questions ont été posées aux parlementaires sur ce qui leur était nécessaire pour faire progresser l'agenda de la CIPD.

Interrogés sur les moyens par lesquels les groupes parlementaires régionaux et l'UNFPA pourraient le mieux les aider, les parlementaires ont demandé à recevoir une assistance accrue dans les domaines qu'ils jugeaient les plus efficaces : formation et ateliers, notamment pour les activités de plaidoyer et l'élaboration de lois, déclarations et plans; information et prise de conscience; constitution de réseaux et de partenariats et échange d'expériences; rencontres au niveaux national, régional et mondial; et soutien financier et matériel.

La deuxième question posée aux parlementaires portait sur ce qui leur était nécessaire pour améliorer leur travail. Cette fois, assez peu de parlementaires ont mentionné les réunions, séminaires et conférences; la plupart ont cité le soutien financier et matériel. La question ne faisait pas état des activités de l'UNFPA et des groupes régionaux, de sorte que les réponses reflètent sans doute avec plus de précision que les réponses à la question précédente le point de vue des parlementaires sur leurs besoins essentiels. Les réponses indiquent que la plupart des parlementaires, dans les pays donateurs comme dans les pays en développement, n'ont que des ressources limitées pour s'acquitter de leur travail. Souvent aussi, les parlementaires

ont mentionné la nécessité d'un soutien accru dans le domaine de l'information et de la prise de conscience : ils avaient besoin de brochures courtes et simples et de matériaux de plaidoyer comportant des arguments solides à faire valoir auprès des responsables gouvernementaux, des autres parlementaires, du grand public et des médias.

Dans la dernière question, il était demandé aux parlementaires de définir ce qui était le plus nécessaire pour faire progresser le Programme d'action de la CIPD au niveau mondial. De nombreux parlementaires ont mentionné le besoin de mécanismes plus solides à ce niveau pour suivre la mise en œuvre, ainsi que la nécessité d'intensifier le dialogue entre parlementaires. Beaucoup d'autres ont débattu du Programme d'action dans le contexte des OMD, soutenant que l'un ne pouvait être réalisé sans les autres.

IX. CONCLUSION

On trouvera ci-après les recommandations formulées pour l'avenir :

1. Encourager le dialogue avec les autres parlementaires aux niveaux national et régional.

L'enquête a constaté des disparités régionales dans le taux d'appartenance des parlementaires aux groupes nationaux réunissant des membres de tous les partis et intéressés par les questions de population et le développement. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être aider à créer ou revitaliser ces groupes nationaux pour la population et le développement.**

En outre, les pays de certaines régions entretiennent des contacts relativement faibles avec les groupes régionaux. **Les groupes régionaux**

souhaiteront peut-être intensifier leurs efforts pour faire participer les parlementaires des pays sous-desservis.

2. Lier l'agenda de la CIPD aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et assurer un meilleur suivi des progrès au niveau national.

Les parlementaires ont appelé l'attention sur deux importants besoins aux fins de faire progresser au niveau mondial la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. L'un consistait à établir un lien entre le Programme d'action et les OMD. **L'UNFPA souhaitera peut-être étudier les moyens d'agir avec les parlementaires pour faire largement connaître le Document final du Sommet mondial de 2005 et l'engagement à assurer l'accès universel à la santé reproductive d'ici à 2015.**

L'autre besoin le plus important était de mettre en place des mécanismes mondiaux plus solides pour suivre la mise en œuvre du Programme d'action et pour soutenir le dialogue interparlementaire. **L'UNFPA souhaitera peut-être étudier les moyens de faciliter un meilleur suivi de ce qui se passe dans chaque pays et de faire rapport sur la manière dont les parlementaires ont honoré leurs engagements.**

3. Répondre aux besoins immenses d'information.

Les parlementaires ont fait état à maintes reprises d'un manque d'information et de prise de conscience, qui constitue le plus grand obstacle à leur travail avec les autres parlementaires et les représentants du gouvernement. Ils ont aussi dit que la fourniture d'informations et la prise de conscience était l'activité la plus importante pour leur travail et le domaine dans lequel ils

avaient le plus besoin d'aide. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être intensifier leurs efforts pour promouvoir la compréhension des problèmes liés à la CIPD parmi les parlementaires, les responsables, la société civile et le grand public, cela en fournissant une information et des matériaux de plaidoyer simples et en dispensant une formation à leur usage.**

4. Offrir des stratégies pour surmonter l'opposition religieuse et culturelle.

Les enquêtés ont déclaré qu'une active opposition, notamment de nature religieuse et culturelle, était le plus grand obstacle qu'ils affrontaient dans leur action auprès des individus et des groupes extraparlamentaires. C'est là un problème particulièrement sérieux en Amérique du Sud, en Europe orientale et dans les pays donateurs. Le phénomène traduit probablement le pouvoir politique de la religion en Amérique latine et l'affirmation plus nette, récemment, de croyances religieuses et d'attitudes conservatrices à l'égard des questions liées à la CIPD en Europe orientale. Malgré les attitudes généralement libérales à l'égard des questions liées à la CIPD dans les pays donateurs, il existe une opposition non négligeable. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être étudier des moyens additionnels d'aider les parlementaires à contrer cette opposition.**

5. Les parlementaires des pays en développement ont besoin d'une formation plus poussée, tandis que les parlementaires des pays donateurs tirent profit de rencontres et de voyages d'étude.

Priés de citer l'activité la plus importante du groupe régional, les parlementaires des pays en développement ont indiqué la participation à la

formation et aux ateliers portant sur la manière de devenir des défenseurs efficaces des questions liées à la CIPD et d'élaborer des textes de loi, déclarations et plans. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être dispenser plus de formations de ce type aux parlementaires des pays en développement.**

Les parlementaires des pays donateurs ont souligné l'utilité des réunions et des voyages d'étude. Les parlementaires tirent profit des réunions, conférences et séminaires où ils peuvent faire part de leurs expériences et s'instruire de celles des autres. Ils ont aussi fait état de l'énorme impact des voyages d'étude sur leur propre compréhension des problèmes liés à la CIPD et sur leur motivation de plaider pour un accroissement de l'aide aux problèmes de population.

6. Promulguer davantage de lois concernant le VIH/sida.

Malgré l'importance que les parlementaires ont attribuée au VIH/sida, un nombre assez limité ont déclaré avoir réussi à promulguer des lois concernant le VIH/sida. Ce résultat médiocre révèle la difficulté de parvenir à un consensus sur des lois concernant un problème aussi controversé et complexe que le VIH/sida, qui remet en question des vues culturelles et religieuses profondément enracinées et qui fait intervenir un large éventail de problèmes de santé, d'éducation, de justice pénale et sexuels. Bien qu'il existe des modèles de législation sur le VIH/sida, la plupart sont récents et il n'y a guère de preuve concluante permettant de décider quelle approche est la plus efficace. **Étant donné la gravité de la pandémie du sida et son impact sur d'autres aspects de l'agenda de la CIPD, l'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être aider les**

parlementaires à trouver les moyens les plus efficaces de plaider pour une législation sur le VIH/sida, de la mettre en forme et de la promulguer.

7. Remédier aux disparités régionales s'agissant de promulguer des lois relatives à la CIPD.

L'enquête a constaté certaines disparités entre les régions quant aux lois adoptées sur les questions liées à la CIPD. Par exemple, les pays d'Asie sont bien au dessus de la moyenne en comparaison avec d'autres régions en termes d'adoption de lois sur la violence sexiste et sur la population et le développement, et au dessous sur la santé reproductive et les droits en matière de reproduction. Certaines de ces disparités régionales peuvent être attribuées à des contraintes spécifiques qui, dans certaines régions, interdisent d'aborder de front certains problèmes délicats. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être renforcer leur soutien aux parlementaires pour qu'ils surmontent les obstacles régionaux et adoptent la législation appropriée.**

8. Accroître les allocations budgétaires des pays en développement en faveur de la CIPD.

Les parlementaires des pays donateurs ont assez bien réussi à augmenter les allocations de l'APD pour la CIPD, mais moins nombreux sont les parlementaires de pays en développement qui ont pu mobiliser les ressources nationales pour mettre en œuvre l'agenda de la CIPD. Cet état de choses peut traduire le manque de ressources des pays pauvres, ou le manque de volonté politique s'agissant de donner priorité au financement des questions liées à la CIPD. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaiteront peut-être renforcer leur soutien aux parlementaires des pays en développement aux fins de créer des entrées budgétaires**

distinctes pour les questions liées à la CIPD et de leur affecter davantage de ressources. Ils souhaitent peut-être également encourager les parlementaires des pays donateurs à déployer de nouveaux efforts pour mobiliser des ressources pour le Programme d'action, en particulier du fait que des montants croissants du financement de la CIPD vont maintenant au traitement du VIH/sida – qui, malgré son importance critique, ne faisait pas partie de l'agenda initial de la CIPD.

9. Intensifier la prise de conscience des sexospécificités et renforcer l'équilibre entre les sexes.

Les réponses à l'enquête ont montré que les hommes étaient, beaucoup plus souvent que les femmes, plus intéressés par les questions de développement et les préoccupations démographiques que par l'égalité des sexes et la violence sexiste, et qu'ils étaient personnellement moins souvent intervenus dans l'adoption de lois sur ce dernier point. Deuxièmement, beaucoup plus de femmes voyaient un obstacle dans l'opposition active qu'elles rencontraient et un nombre important d'entre elles affirmaient explicitement s'être heurtées à l'opposition d'hommes. Troisièmement, le ratio femmes/hommes parmi les parlementaires ayant répondu à l'enquête était plus élevé que la moyenne dans les pays donateurs et dans l'Amérique latine et les Caraïbes, et moins élevé que la moyenne en Afrique, en Asie et dans les États arabes.

L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être promouvoir l'information et les activités de plaidoyer pour favoriser une prise de conscience des sexospécificités et améliorer l'équilibre entre les sexes.

10. Renforcer l'application des lois et des politiques.

Seulement 53 des 322 enquêtés ont fait état de difficultés dans l'application des lois et politiques concernant la CIPD, ce qui indique peut-être que la plupart des parlementaires n'estiment pas que cette application entre dans leurs responsabilités. C'est là un grave problème, car l'échec à effectuer un suivi de la législation constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Programme d'action. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être mettre davantage l'accent sur la fonction de surveillance des parlementaires, afin de garantir que les lois visant à promouvoir l'agenda de la CIPD soient pleinement appliquées.**

11. Accroître le soutien financier et matériel provenant de l'UNFPA et des groupes régionaux.

Les parlementaires tant des pays donateurs que des pays en développement ont signalé que l'un de leurs plus grands besoins était de recevoir un soutien financier et matériel. Dans les pays en développement, ce besoin traduit le fait que les parlementaires ne disposent que de ressources limitées pour leur travail; un bon nombre d'entre eux travaillent dans des démocraties nouvelles où il n'existe pas de tradition solide de soutenir les efforts des parlementaires en faveur du progrès social. Dans les pays donateurs, les parlementaires sont confrontés à la difficulté d'obtenir des moyens de financement pour leurs propres activités de plaidoyer. **L'UNFPA et les groupes régionaux souhaitent peut-être augmenter leur soutien financier aux parlementaires pour les activités qu'ils ont jugées les plus utiles.**

Résultats par région de l'Enquête mondiale 2006 sur les activités des parlementaires concernant la population et le développement

	Afrique		Asie et Pacifique		États arabes		Amérique latine et Caraïbes		Europe orientale		Pays donateurs	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Pays participants	28		22		9		16		10		19	
Sexe	57%	43%	52%	48%	64%	36%	40%	60%	50%	50%	28%	72%
Affiliation de parti	De gouvernement	D'opposition	De gouvernement	D'opposition	De gouvernement	D'opposition	De gouvernement	D'opposition	De gouvernement	D'opposition	De gouvernement	D'opposition
	67%	33%	66%	34%	63%	37%	53%	47%	58%	42%	59%	41%
Membres d'un groupe/comité parlementaire national	63%		50%		16%		27%		32%		85%	
En contact avec le groupe parlementaire de sa propre région?	44%		71%		31%		57%		11%		72%	
Questions d'intérêt personnel/pour la CIPD	1. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Santé procréatrice et droits procréateurs	1. Santé procréatrice et droits procréateurs
	2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2. Santé procréatrice et droits procréateurs	3. VIH/sida	2. Santé procréatrice et droits procréateurs	3. Développement	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	3. Développement	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes
	3. VIH/sida	3. VIH/sida	4. Développement		3. Développement		3. Développement		3. Développement	3. VIH/sida	3. VIH/sida	4. Développement
<i>Problèmes de faible priorité par comparaison avec les autres régions</i>	Sans objet		Sans objet		VIH/sida		VIH/sida		VIH/sida		Sans objet	
Lois promulguées	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (17)	1. Violence sexiste (9)	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (4)	1. Violence sexiste (16)	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (5)	1. Violence sexiste (10)	1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (11)	2. Égalité des sexes et autonomisation des femmes (9)	2. Violence sexiste (5)	2. Violence sexiste (9)	2. Santé procréatrice et droits procréateurs (9)	

	Afrique	Asie et Pacifique	États arabes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Pays donateurs
	3. Santé procréatrice et droits procréateurs (9)	3. Santé procréatrice et droits procréateurs (6) 4. Population et développement (5)		3. Santé procréatrice et droits procréateurs (13)	3. Développement social (5) 4. Santé procréatrice et droits procréateurs (3)	
<i>Lois moins souvent promulguées</i>	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida	VIH/sida
Augmentation du financement pour la CIPD ou l'ensemble de l'aide au développement	17 pays	9 pays	5 pays	5 pays	7 pays	14 pays
Activités importantes pour la promotion des problèmes liés à la CIPD exécutées avec les groupes régionaux et l'UNFPA	1. Formation 2. Information reçue 3. Assistance à des réunions /conférences 4. Constitution de réseaux/partage d'expériences	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Information reçue 3. Formation	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Constitution de réseaux/partage d'expériences 3. Information reçue	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Constitution de réseaux/partage d'expériences 3. Information reçue 4. Formation	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Formation 3. Voyages d'étude	1. Assistance à des réunions/conférences 2. Information reçue
Obstacles (au sein des parlements/gouvernements)	1. Manque de volonté politique 2. Manque d'information 3. Manque de ressources financières et matérielles	1. Manque d'information 2. Manque de volonté politique 3. Opposition active (religieuse et culturelle)	1. Problèmes procédurax 2. Manque de ressources financières 3. Manque d'information	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information 3. Manque de volonté politique	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information 3. Manque d'information	1. Manque de volonté politique 2. Opposition active (religieuse et culturelle) 3. Manque d'information
Obstacles extérieurs	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque de ressources financières et matérielles 3. Manque d'information	1. Manque d'information 2. Manque d'information	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque de coordination institutionnelle 3. Manque de ressources financières et matérielles	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information	1. Opposition active (religieuse et culturelle) 2. Manque d'information 3. Manque d'intérêt

Besoins	Afrique	Asie et Pacifique	États arabes	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Pays donateurs
	1. Formation	1. Information et activités destinées à faire prendre conscience	1. Formation	1. Information et activités destinées à faire prendre conscience	1. Formation	1. Information et activités destinées à faire prendre conscience
	2. Information et activités destinées à faire prendre conscience	2. Réunions/conférences	2. Information et activités destinées à faire prendre conscience	2. Formation	2. Réunions/conférences	2. Appui financier et matériel
	3. Appui financier et matériel	3. Formation	3. Constitution de réseaux/partage d'expériences	3. Réunions/conférences	3. Formation	
	4. Constitution de réseaux/partage d'expériences					4. Constitution de réseaux/partage d'expériences

Observations

- Les disparités entre régions dans l'appartenance des parlementaires à un groupe/comité parlementaire national pour les questions liées à la population pourraient indiquer qu'il est nécessaire de créer des groupes de ce type dans certains pays.
- Les groupes parlementaires régionaux pour la population et le développement sont le Forum asiatique de parlementaires pour la population et le développement (AFPPD), le Forum parlementaire européen pour la population et le développement (EPF), le Groupe parlementaire interaméricain pour la population et le développement (IAPG) et le Forum de parlementaires africains et arabes pour la population et le développement (FAAPPD)
- Le niveau relativement faible de contact des parlementaires avec les groupes régionaux, dans certaines régions, indique peut-être que les groupes régionaux devraient intensifier leurs activités.
- L'intérêt pour le VIH/sida a été faible dans les régions des Pays arabes, de l'Amérique latine et de l'Europe orientale, et il a été difficile de faire adopter des lois sur la question dans toutes les régions en raison de leur caractère controversé et complexe, bien que beaucoup aient été proposées.
- Plus de la moitié des lois dont les parlementaires des pays en développement ont indiqué s'être personnellement occupés concernaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la violence sexiste ainsi que la santé procréatrice et les droits procréateurs. Le reste portait sur un large éventail de questions, à savoir les enfants, les problèmes sociaux, les droits humains, les problèmes familiaux, les jeunes et les adolescents, le VIH/sida, l'éducation, la santé, et la population et le développement.
- Les parlementaires des pays donateurs ont communiqué une liste beaucoup plus courte de lois, propositions de loi et politiques que les parlementaires des pays en développement, mais beaucoup plus de succès en matière d'augmentation des crédits budgétaires.
- Les parlementaires de 43 pays en développement ont noté qu'ils avaient réussi à augmenter les allocations budgétaires pour les problèmes relatifs à la CIPD. Le nombre relativement plus faible de pays en développement signalant une augmentation des crédits budgétaires en comparaison du nombre de ceux signalant la promulgation de lois peut s'expliquer par le manque de ressources des pays pauvres ou par le manque de volonté politique de donner priorité au financement des problèmes concernant la CIPD.
- À la demande d'indiquer les activités les plus importantes qu'ils ont conduites avec les groupes régionaux et l'UNFPA, de nombreux parlementaires de pays en développement ont indiqué la formation et les ateliers, notamment la formation relative à la manière de devenir des avocats efficaces des problèmes concernant la CIPD et à la manière de rédiger des lois efficaces. Les parlementaires des pays donateurs ont insisté sur l'importance des réunions et des voyages d'étude.
- Dans chaque région, l'opposition figure dans la liste des principaux obstacles, ce qui peut rendre compte de la rareté des lois sur le VIH/sida et peut aussi expliquer le manque de volonté politique des autres parlementaires et des représentants du gouvernement d'aller de l'avant sur cette question.
- La plupart des régions ont fait figurer l'information et la formation dans la liste de leurs besoins essentiels.

Les points de vue et opinions exprimés dans ce rapport sont ceux de l'équipe de l'Enquête mondiale et ne reflètent pas nécessairement ceux du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ni des groupes parlementaires régionaux pour la population et le développement. Les appellations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UNFPA concernant le statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quels qu'ils soient ou de leurs autorités locales ou nationales, ni concernant le tracé de leurs frontières ou lignes de démarcation. Le terme 'pays' tel qu'utilisé dans le texte de ce rapport renvoie aussi, s'il y a lieu, à des territoires ou zones. Les appellations de pays 'donateur' ou 'en développement' répondent à un souci de commodité et n'expriment pas nécessairement un jugement sur le stade atteint par un pays ou une zone donnés dans le processus de développement.

Le présent Résumé est également disponible sous forme imprimée ou électronique en arabe, espagnol, français, japonais et russe, et accessible sur le site Internet de l'UNFPA : www.unfpa.org/parliamentarians/overview.htm.

Photo : Steve McCurry/Magnum Photos

Copyright UNFPA 2007

ISBN# 978-0-89714-851-1

 Imprimé sur papier recyclé



Fonds des Nations Unies
pour la population
220 East 42nd Street
New York, NY 10017
Tél: 212-297-5000
Fax: 212-297-6416
www.unfpa.org

